

COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUIN 2017

Ordre du jour:

Prise de décision concernant les Temps d'Activités Périscolaires

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire (pouvoir Mr BORDET)

Etaient présents : Mrs ROUSSEL, PREVOT, LARTIQUE, COQUELIN, LERICHE, JAMOT et Mmes REVILLON, LOMBARD (pouvoir Mme Moreau), THERRIBOUT, WALLET, PETIT,

Etaient absents excusés : M. BORDET et Mme MOREAU

Secrétaire : M. LARTIQUE.

Prise de décision concernant les Temps d'Activités Périscolaires

Un Conseil d'Ecole s'est tenu, le lundi 12 juin à 8 h 00 à l'école primaire « Les Arondes » afin de connaître l'avis des membres qui le constitue sur la présentation du nouveau décret concernant les rythmes scolaires mis en place par le Gouvernement qui propose une modification du code de l'éducation permettant une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours à la demande conjointe de la commune et du Conseil d'Ecole.

Madame LOMBARD qui a participé à la réunion indique les décisions de chacun, à savoir : que les parents comme les enseignants sont favorables à la semaine des 4 jours.

Concernant les horaires de l'école, ils seront revus prochainement.

Monsieur BLOCKLET souhaite que la décision du Conseil Municipal soit identique à celle des enseignants.

Monsieur COQUELIN déplore ce retour en arrière sans qu'aucune évaluation n'ait été faite.

Mme LOMBARD précise que certains parents ont évoqué la possibilité de mettre en place un centre le mercredi.

Monsieur BLOCKLET précise qu'il s'agit d'une compétence intercommunale.

VOTE : 11 Pour et 3 Contre

Talmas, le 13 juin 2017

Le Maire – P.BLOCKLET

